

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	82 (1994)
Heft:	5
Artikel:	L'univers féminin à fleur d'images
Autor:	Ballin, Luisa
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-286850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'univers féminin à fleur d'images

Les 10es Rencontres médias Nord-Sud, qui se sont tenues à Genève du 11 au 15 avril, ont vu l'arrivée en force de réalisatrices et de productrices. Elles ont tenté de sensibiliser le public face aux problèmes de développement.

Le concours, qui se déroulait pour la dixième fois à Genève le mois dernier, a fait la part belle aux femmes. Elles étaient nombreuses à participer à ces rencontres qui réunissent télévisions, producteurs et productrices indépendants, du Nord et du Sud. Au programme, des documentaires relatifs au développement. Au palmarès, plusieurs réalisatrices et des productions touchant à l'univers féminin.

Ainsi, la Malgache Vero Rabakoliarifetra a reçu le Prix de la Jeunesse pour *Lavitra* (Loin), histoire qui raconte la vie d'un pêcheur de 12 ans, résidant à quelques kilomètres à peine d'une ville, mais vivant totalement isolé du monde.

Le Prix de l'Agence de coopération culturelle et technique est allé à Anne-Laure Folly pour *Femmes aux Yeux ouverts*, représentant la télévision du Bénin. Le Prix des indépendants a couronné le film qui a sans doute le plus marqué le public, *La flaca Alejandra*, tourné avec un immense talent par la Chilienne Carmen Castillo et

Guy Richard, et présenté par l'Institut national de l'audiovisuel de Paris. C'est l'histoire de la rencontre bouleversante entre une exilée et une délateuse repentie.

Marcia Merino avait 17 ans lorsqu'elle devint l'une des dirigeantes du Mouvement de la gauche révolutionnaire chilienne (MIR). Arrêtée en 1974 par la dictature chilienne, elle se brise et parle.

Pendant dix-huit ans, elle sera forcée de collaborer avec ses bourreaux et de dénoncer ses amis de la clandestinité. En 1993, enfin libérée, elle décide de témoigner contre les militaires et demande publiquement pardon.

Carmen Castillo était militante du MIR. Lorsque la maison où elle se cachait avec son compagnon Miguel Enriquez est prise d'assaut par les agents de la dictature, elle sera arrêtée, puis expulsée du pays et trouvera refuge en France.

L'exilée revenue au pays rencontre alors la délateuse repentie. Les deux femmes, meurtries à jamais par la terreur perpétrée par la junte du général Pinochet, ont su,

avec une rare sensibilité, affronter le passé. Elles témoignent ensemble, pour que les victimes de cette tragédie ne sombrent pas définitivement dans l'oubli.

Le jury du Prix des indépendants a également attribué une mention spéciale au film *Janani* (Mère), de Nawazish Ali Khan, présenté par la Coopération suisse au développement. Ce film raconte l'histoire d'une mère qui lutte pour la survie de sa famille.

L'avenir de l'Afrique

Les Rencontres ont mis en évidence l'incomparable dynamisme des femmes africaines. La réalisatrice burkinabé, Franceline Oubda, qui avait été primée l'année dernière, présente cette année *Sadjo la Sahélienne*.

Mère de quatre enfants, Franceline Oubda anime dans son pays une émission de télévision hebdomadaire, privilégiant les documentaires qui favorisent une prise de conscience féminine. La cause des femmes ne peut avancer sans volonté politique. Au Burkina Faso, l'Etat a participé au financement de ses cinq dernières productions.

La journaliste du Niger Ramatou Keita était pour sa part présente à Genève avec *Femmes d'Afrique*, une série de reportages tournés par des équipes de télévision au Sénégal, au Togo, au Bénin et au Niger, et présenté par AITV-RFO. « Vivant à Paris, j'ai besoin du regard différent des gens qui travaillent sur place. L'image qu'ils donnent des femmes africaines est bien différente de celle que s'en font les Occidentaux. »

« Les sociétés africaines connaissaient le matriarcat avant l'arrivée de l'islam et des influences patriarcales dues à la colonisation. De tout temps, les femmes ont eu leur territoire bien défini, et les hommes ne l'empêtraient pas. Elles ont donc toujours eu un pouvoir économique, surtout les Sahéliennes. »

« Les hommes avaient d'autres activités, comme le travail des champs. Les femmes d'Afrique, qui représentent environ 52% de la population, n'ont jamais été frustrées de pouvoir, même si elles n'ont pas le pouvoir politique. Ce que les femmes apportent de différent, lorsqu'elles peuvent décider, dans le cas par exemple des productions de télévision? Leurs valeurs culturelles. Et le fait qu'elles s'intéressent davantage au sort des autres femmes. »



De gauche à droite: Mercedes Moya, déléguée de Swiss Aid (Colombie), Franceline Oubda (Burkina Faso), Tina Bouillat, coordinatrice des 10es Rencontres médias Nord-Sud (Suisse), Vero Rabakoliarifetra (journaliste à la TV malgache) et Anne-Marie Kupfer (Suisse).

(Photo H. Salgado)

Des leçons d'émancipation

Cette très belle jeune femme enceinte n'esquive pas la question liée au problème de l'excision en Afrique. «Ce qu'il faut savoir c'est que l'excision, et tout ce qui concerne la sexualité féminine, a toujours été pratiquée et prise en charge par les femmes. Cela ne regarde pas les hommes, comme d'ailleurs la circoncision ne nous concerne pas. A la base, l'excision consistait à débarrasser la femme d'une partie de son corps considérée comme masculine.

Elle n'était pas vue comme une mutilation ou une répression. Aujourd'hui, les femmes ont compris que l'excision avait des conséquences néfastes pour la santé et qu'elle devait donc être éliminée. Mais cela n'a pas à être imposé du dehors, ce sont elles qui décident, après avoir pris conscience du danger qui nuit à leur santé et à celle de leurs enfants. Cela nous fait toujours sourire, lorsque les femmes occidentales, à qui l'on nie leur identité en les forçant à prendre le nom de leur époux, au moment du mariage, viennent nous donner des leçons d'émancipation féminine!», déclare Rahmatou Keita, avec son plus beau sourire.

Aux discours féministes, la journaliste et réalisatrice malgache Vero Rabakoliarifetra préfère un engagement qui vise à mettre le droit de liberté à l'épreuve. «A Madagascar, l'ouverture ne s'est faite qu'en 1990-91. Je suis devenue journaliste en 1985 et j'ai effectué des stages à Moscou. A l'époque, nous pratiquions l'autocensure pour pouvoir travailler. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, lorsque j'anime mon émission hebdomadaire de documentaires sur les réalités de mon pays, c'est de voir jusqu'à quel point les gens ont accepté la liberté de parole. Des plus hautes autorités aux citoyens moyens.»

Luisa Ballin

Du péché originel à l'émancipation

*En matière de régulation des naissances et de statut de la femme, la Tunisie vient en tête des pays du monde arabe.
Rencontre avec Nebiha Gueddana, ex-ministre tunisienne de la Santé.*

Nebiha Gueddana, ex-ministre de la Santé en Tunisie, était l'hôte des Rencontres médias Nord-Sud, qui se sont déroulées à Genève le mois dernier. Dans le cadre d'ateliers pour journalistes et d'un débat public sur le thème de la population et du développement, elle a rappelé le rôle de la femme dans la planification familiale en terre d'islam, et plus spécifiquement dans son pays, la Tunisie.

A la veille de la révélation islamique, au début du VIIe siècle, le patriarcat primitif régnait tout autour de la Méditerranée. La femme ne comptait pas. La naissance d'une fille était mal accueillie, elle n'était pas un élément de force. Elle était plutôt une cause de faiblesse et de déshonneur. Si le père estimait qu'il y avait trop de femmes dans la famille, il pouvait mettre à mort le nouveau-né de sexe féminin. La femme était dépourvue de personnalité juridique. La veuve faisait partie de l'héritage légué par le défunt mari au même titre que les autres biens composant la succession, explique Mme Gueddana.

La révélation islamique va conduire le prophète Mohamed à apporter des réformes profondes à l'organisation familiale pré-islamique et de nombreux versets du Coran sont consacrés à la femme et à la famille, et ce afin que la femme soit reconnue comme un être humain doué de droits et de devoir auquel la société doit le respect, note l'ex-ministre tunisienne, qui ajoute que, parmi les principaux domaines de la réforme coranique, celui de l'institution familiale revêt un intérêt particulier. La femme devient une partenaire légale dans le contrat de mariage et en matière d'héritage. La succession qui, dans la loi coutumière tribale, était uniquement basée

sur la lignée mâle, est élargie aux parentes féminines. Par ailleurs, dans le domaine de la planification familiale, aucun texte coranique n'autorise ou ne prohibe les pratiques anticonceptionnelles d'une manière catégorique.

Un livre audacieux

Et notre interlocutrice de préciser que, dans les textes coraniques, le mariage a pour principale raison d'assurer la procréation et la croissance de la nation musulmane. Il doit aussi permettre aux partenaires d'aboutir à la satisfaction sexuelle. L'acte charnel n'est pas une souillure entendue au sens chrétien du terme. La notion de péché originel est étrangère à l'islam. Cela suppose que l'institution hors du mariage n'a pas comme seule raison la postérité.

Pour Nebiha Gueddana, le handicap des femmes musulmanes, tant au niveau de leur statut personnel qu'à celui de leur comportement procréatif, n'est pas le fait de la religion, mais un amalgame de faits sociaux et culturels. Elle évoque le mouvement féministe tunisien qui a vu le jour avec des manifestations de femmes appellant à l'abolition du voile, symbole d'enfermement. Mouvement soutenu par le savant religieux Tahar Haddad. Ce dernier a fait paraître, en 1930, un livre audacieux en faveur de l'émancipation de la femme. Il y affirmait que l'islam n'est pas un obstacle aux droits des femmes et notait les propos suivants: «Comment se fait-il que cette religion qui, il y a quatorze siècles, reconnaissait à la femme plus de droits qu'aucune autre avant, soit considérée comme hostile aux droits des

femmes?» Pour Mme Gueddana, ces propos furent mal reçus dans un contexte général de repli sur la «tradition», présenté par les militants de l'époque comme seule sauvegarde de l'identité contre le colonisateur. Les nécessités politiques de l'heure reléguaien la femme au second plan. A l'Indépendance, l'Etat novateur, et principalement le président Bourguiba, a pris en charge le mouvement d'émancipation de la femme, comme il prenait en charge toutes les instances de modernisation du pays. Et le 13 août 1956, trois mois et demi après l'Indépendance, le code du statut personnel a été promulgué. Il va, sur le plan juridique, opérer une transformation radicale du statut de la femme par quelques dispositions fondamentales qui restent fidèles aux règles de base contenues dans le Coran, bien qu'elles procèdent d'un vigoureux travail d'Ijtihad (interprétation créative).»

Et Mme Gueddana de conclure: «Grâce à un programme de planification familiale ambitieux, la Tunisie est classée par l'ONU en huitième position parmi les pays ayant atteint un pourcentage d'accès à la régulation des naissances proche de 100% et première position dans le monde arabe... La maîtrise des femmes sur leur propre corps, leur possibilité de se distancer par rapport à leur fonction maternelle a été un formidable moyen d'émancipation permettant aux femmes de jouer de nouveaux rôles dans la société. Si les chemins de la réussite démographique sont multiples, celui qui conduit à l'émancipation féminine est incontournable.»

Luisa Ballin